

CHECKLIST POUR LES SRI LANKAIS

En général, l'Ambassade de l'Inde délivre un visa valable 3 mois, à une seule entrée. Ce visa n'est ni échangeable, ni renouvelable en Inde. Néanmoins, votre passeport devra être valable au moins pour 6 mois.

LISTE DES DOCUMENTS POUR LES SRI LANKAIS, LES REFUGIES SRI LANKAIS ET LES PERSONNES D'ORIGINE SRI LANKAISE

- 1 Un passeport ou un titre de voyage valide pendant au moins six mois et ayant au moins trois pages vierges
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport
- 3 Les frais de services, les suppléments consulaires et les frais de visas

Deux dossiers identiques devront être composés, comportant chacun, dans cet ordre:

- 1 Un formulaire de demande de visa dûment rempli en ligne et signé par le demandeur
- 2 Une photographie conformes aux spécifications en vigueur collée sur le formulaire
- 3 Le formulaire de référence pour les sri lankais rempli à la main (pas de photocopies)
- 4 Pour les sri lankais et les réfugiés sri lankais : une photocopie du recto et du verso de la carte de séjour
- 5 Une photocopie de la page de données du passeport
- 6 Une attestation de votre employeur en France à votre nom
- 7 Photocopies de vos deux dernières fiches de paye à votre nom
- 8 Photocopies de vos deux derniers relevés bancaires à votre nom
- 9 Pour les mineurs : photocopie du livret de famille (pages : époux, épouse, mineur concerné)
- 10 Pour les mineurs : autorisation de voyage signée par les deux parents
- 11 Pour les mineurs : certificat de scolarité

Je certifie avoir fourni un dossier complet et affirme connaître et accepter le temps de traitement minimum que nécessite ma demande de visa.

Date : _____

Signature : _____

CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR L'INDE

VF Services (UK) Limited, 42-44 rue de Paradis, 75010 Paris